

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE REZE

Par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016, une consultation du public est prévue à la mairie de REZE, pendant une période de quatre semaines du 1^{er} février 2017 au 1^{er} mars 2017 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS FRUIDOR en vue de la création d'une mûrisserie de bananes sur le site de Rezé, ZAC de la Brosse - rue Nicolas Appert.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 16 janvier 2017, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de REZE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de REZE, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.